



PRINCE EDWARD ISLAND

Regulatory & Appeals Commission
Commission de réglementation et d'appels
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

AVIS

PRIX DU PÉTROLE

Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) Le 5 septembre 2025 – La Commission de réglementation et d'appels de l'île a approuvé les prix pétroliers suivants, qui seront en vigueur à partir de 0 h 1 le vendredi 5 septembre 2025 :

- Le prix de l'essence ordinaire augmentera de 3,0 cents le litre.
- Le prix de l'essence super augmentera de 4,0 cents le litre.
- Le prix du diesel restera le même.
- Le prix du mazout de chauffage restera le même.
- Le prix du propane augmentera de 0,1 cent le litre pour Irving Energy, de 0,3 cent le litre pour Superior Propane, de 1,2 cent le litre pour Kenmac Energy Inc. et de 1,2 cent le litre pour Noonan Petroleum. Le prix restera le même pour Avenir Energy.

Avec les taxes, le prix à la pompe de l'essence ordinaire sans plomb aux stations libre-service se situera entre 153,6 et 154,8 cents le litre, le prix de l'essence super sans plomb aux stations libre-service se situera entre 164,5 et 165,6 cents le litre, et celui du diesel se situera entre 157,3 et 158,5 cents le litre.

Le prix maximal du mazout de chauffage sera de 117,3 cents le litre.

Le prix du propane se situera entre 80,9 et 84,0 cents le litre.

Pour connaître les prix actuels des produits du pétrole, visitez le site irac.pe.ca.

La Commission prévoit réviser les prix de nouveau le 12 septembre 2025.